

Commission de Suivi de Site SCORI Hersin

Le 03 mai 2022



Sommaire

- **1. IWS Chemicals France / SCORI**
- 2. Le site SCORI Hersin**
- 3. Le Process**
- 4. Bilan d'activité 2021**
- 5. Suivi environnemental**
- 6. Santé & Sécurité**
- 7. Réalisations 2021 & Perspectives 2022**



1. IWS Chemicals France SCORI



EAU

RECYCLAGE & VALORISATION



IWS

Pôle Européen
Déchets dangereux

R&V

Déchets banals

CHEMICALS

CHEMICALS

SCORI

MINERALS

MINERALS

REMIEDIATION

SCORI

SCORI EST

Chimie
Pharma
Pétrochimie

Energie
Métallurgie
Développement
urbain

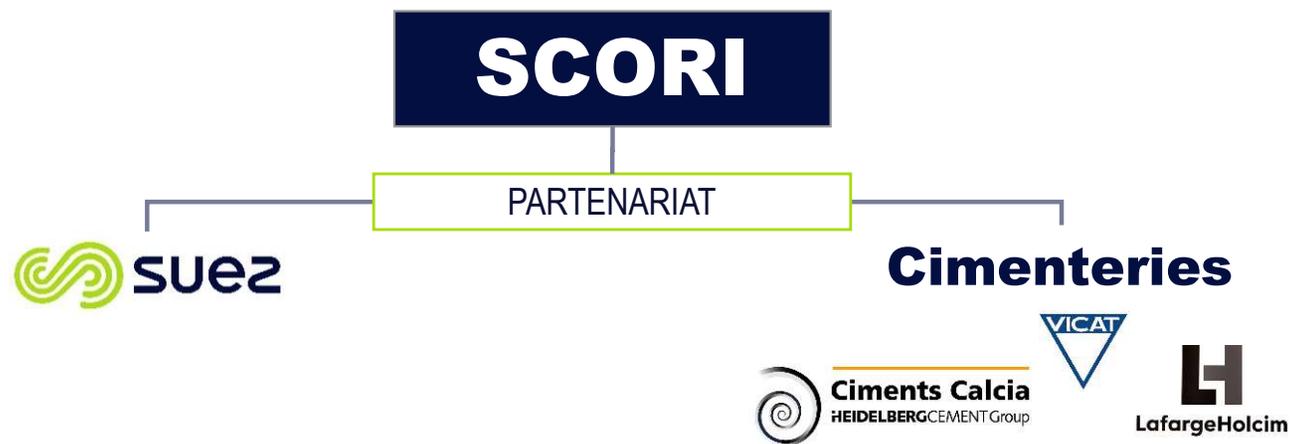


**SCORI au sein
de IWS en 2021**

SCORI

Chiffres clés

SCORI est expert du prétraitement et de la valorisation des déchets industriels en vue de leur valorisation en fours de cimenteries.



Chiffre d'affaires		
45 M€		
Cimenteries	Collaborateurs	dont présents sur site cimentier
22	110	10
SCORI	Plateformes de préparation du combustible	Capacité de valorisation
	6	350 000T

Données 2021

La préparation de combustibles de substitution



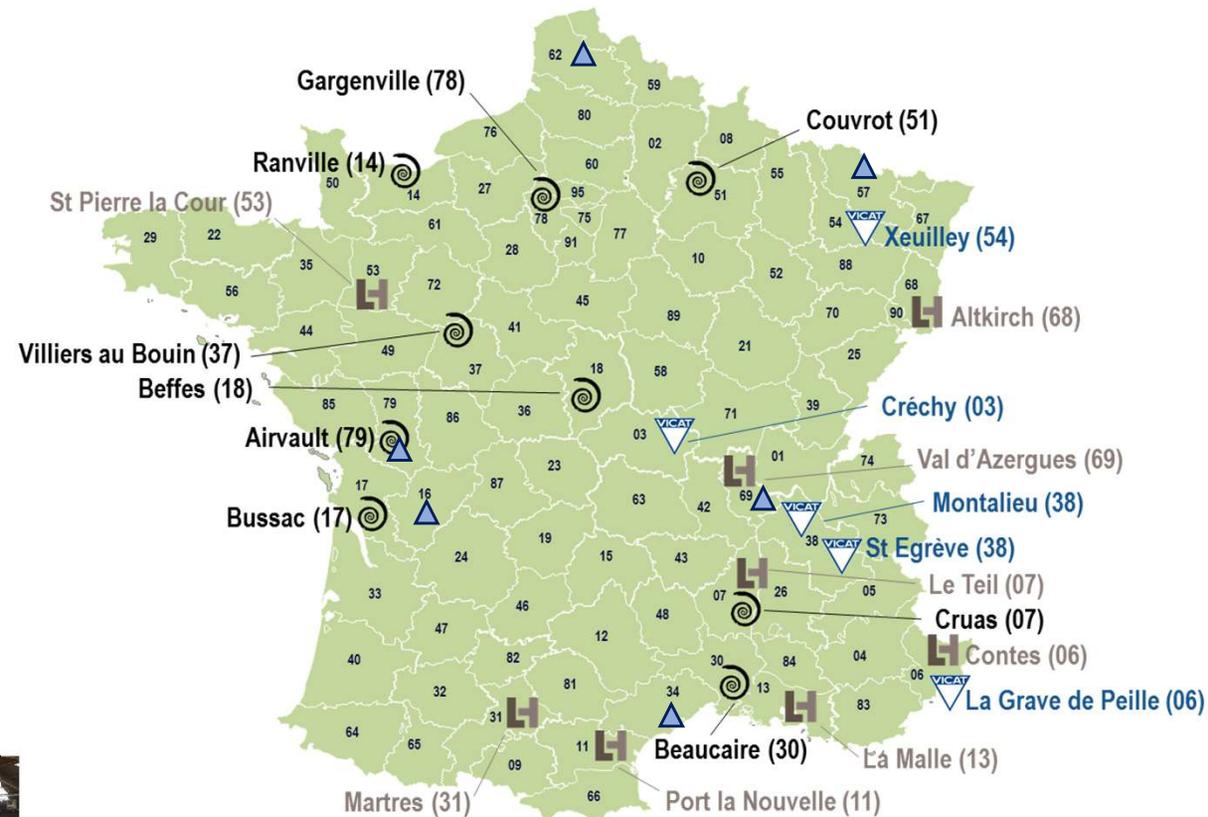
Un réseau de proximité

22 cimenteries

4 plateformes SCORI

2 plateformes CHEMICALS

en réseau, dédiées à la préparation des matières pour la valorisation en cimenterie.



SCORI au sein de IWS / SUEZ

EVOLUTION DES ORGANISATIONS :

En 2020, VEOLIA lance une OPA sur le groupe SUEZ,

En 2021, un consortium (Meridiam, GIP et Caisse des dépôts) est créé et par la suite sera constitué un Nouveau SUEZ,

En 2022, SCORI n'intégrera pas le groupe VEOLIA, le ou les nouveaux actionnaires seront connus en juin 2022.



2. Le Site

SCORI Hersin

LE SITE SCORI Hersin



SCORI Hersin est notre plateforme de prétraitement spécialisée dans la fabrication de combustible solide de substitution (CSS via broyage et imprégnation de déchets pâteux sur un support absorbant neutre : La sciure de bois).

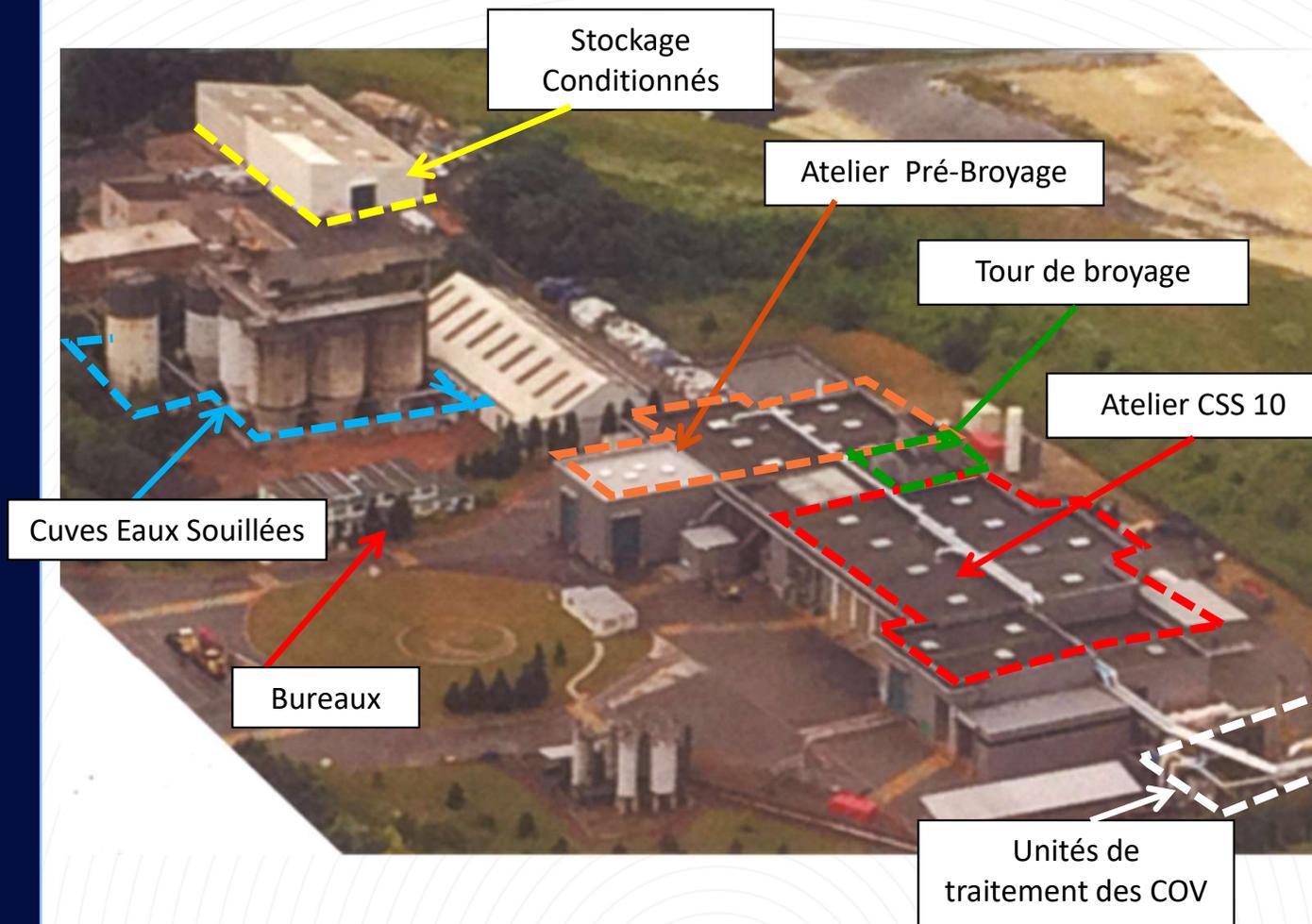
En 2021, 81 % des volumes ont été valorisés en cimenteries

- Date d'ouverture du site : **1987**
- Effectif : **35 personnes**
- Quantité de produit prétraité : **45 000 T/an**

PROCESS :

- Broyage
- Prétraitement - Transit - Regroupement

LE SITE SCORI Hersin



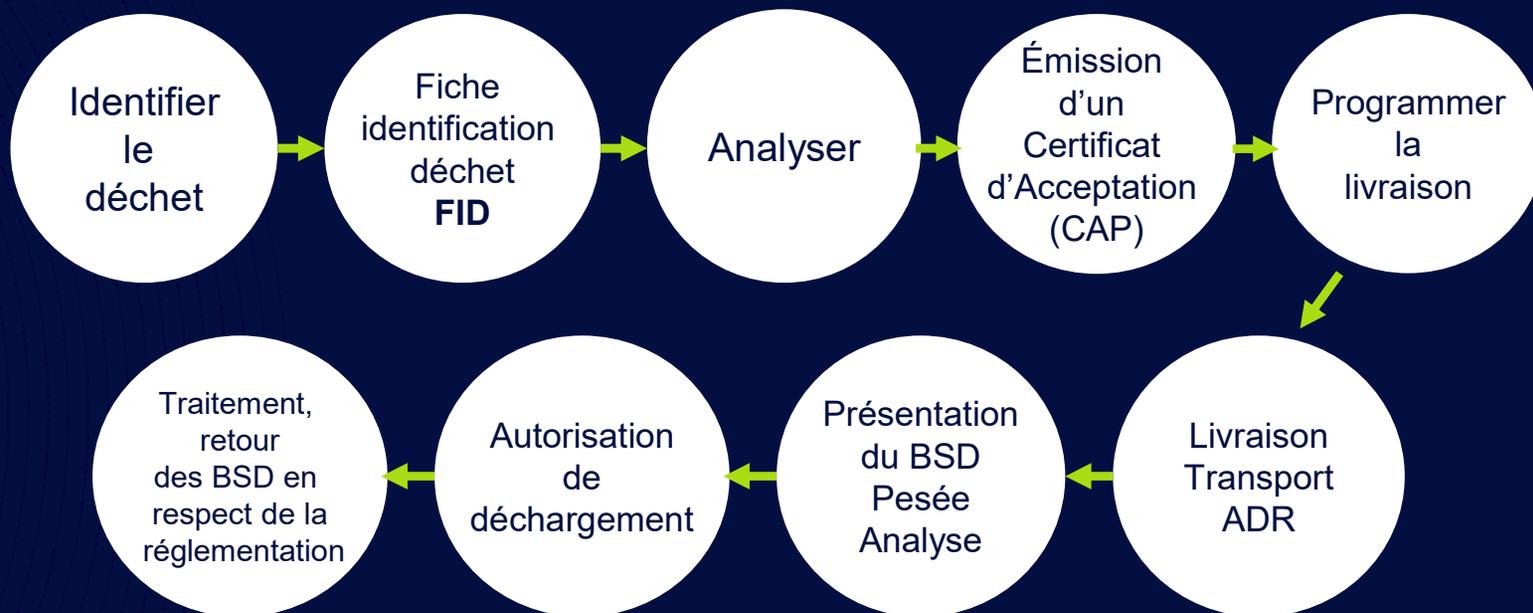
CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le site SCORI à Hersin-Coupigny (62) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation initiale le 30 janvier 1987 qui ne comprenait alors que l'activité COMBSU. Un arrêté préfectoral a été ensuite obtenu le 1er juillet 1998 afin d'autoriser la construction et l'exploitation de l'installation COVADIS.
- Les activités du site SCORI à Hersin-Coupigny (62) sont réglementées par l'arrêté Préfectoral n° DCVC-EIM- CP/FT n° 98391 du 1er juillet 1998 délivré par la Préfecture du Pas-de-Calais et prescriptions complémentaires en date du 17 juillet 2000, du 28 décembre 2006, du 4 Juin 2007, du 18 novembre 2009, du 3 août 2012 et du 12 août 2013, du 6 août 2014 et du 28 janvier 2020.
- L'arrêté Préfectoral complémentaire du 4 août 2013 liste les rubriques de la nomenclature sous lesquelles sont reprises les activités du site. Cette évolution fait suite à la modification de la nomenclature des installations classées par le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010.
- En 2016 réduction des capacités de stockage des déchets de solvants usagés susceptibles de présenter des propriétés toxiques pour la santé humaine : inférieure à 200 tonnes.
- 28 janvier 2020 : Arrêté préfectoral complémentaire – passage SEVESO Seuil bas.
- Octobre 2021 : Dans le cadre de la directive IED 2010/75/UE, une demande de dérogation relative aux émissions industrielles a été déposée, à ce jour l'instruction du dossier est en cours.

3. Le Process

PROCESSUS DE RECEPTION ET TRACABILITE DES DECHETS

CONTROLE TOUT AU LONG DU PROCESSUS



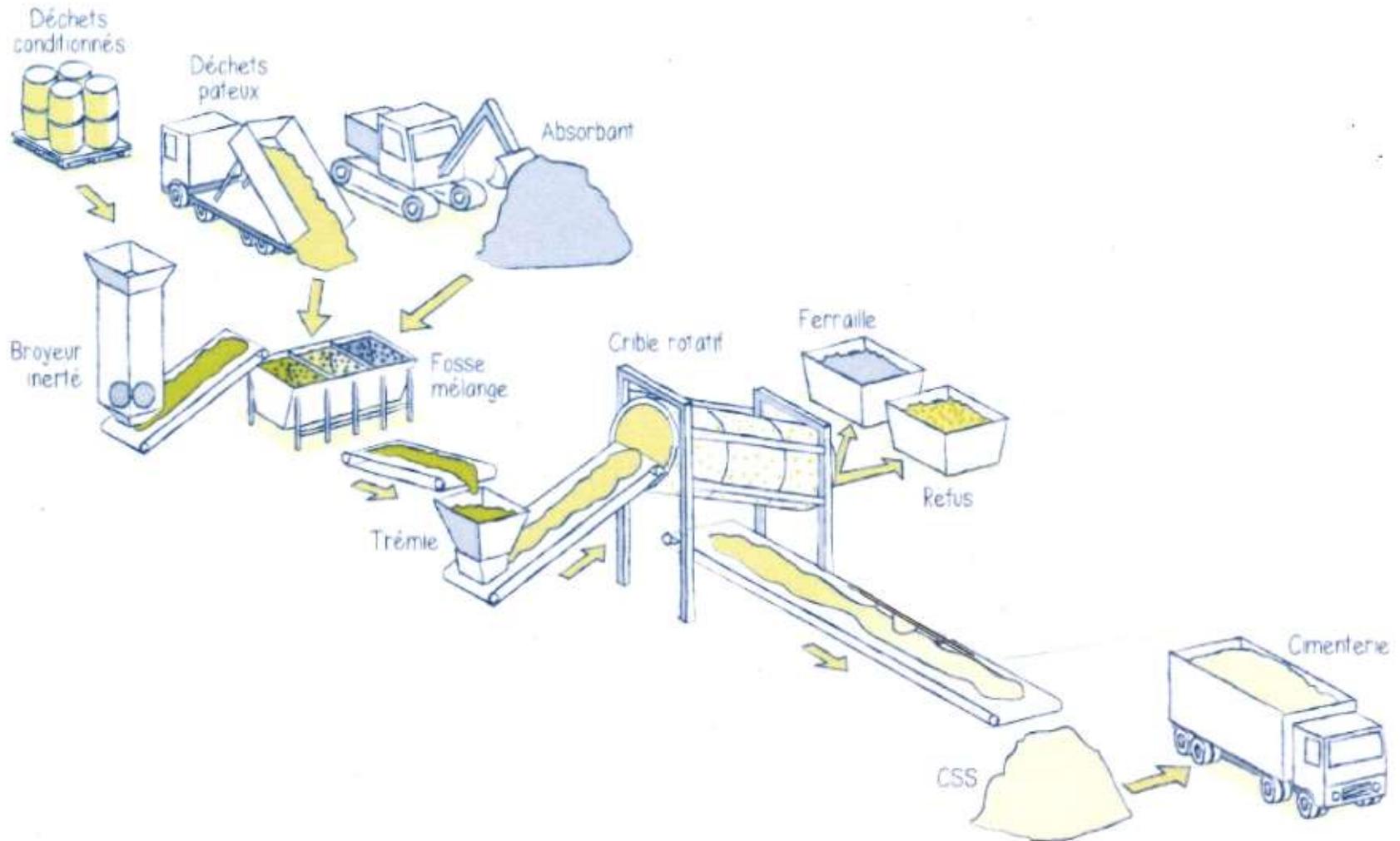
- Une démarche innovante de numérisation des BSD : archivage simplifié, réactivité dans la fourniture des documents, lisibilité.
- Informatisation des données tout au long du parcours des déchets (de l'identification à l'expédition)

PROJET 2022 : DÉPLOIEMENT DE TRACKDÉCHETS

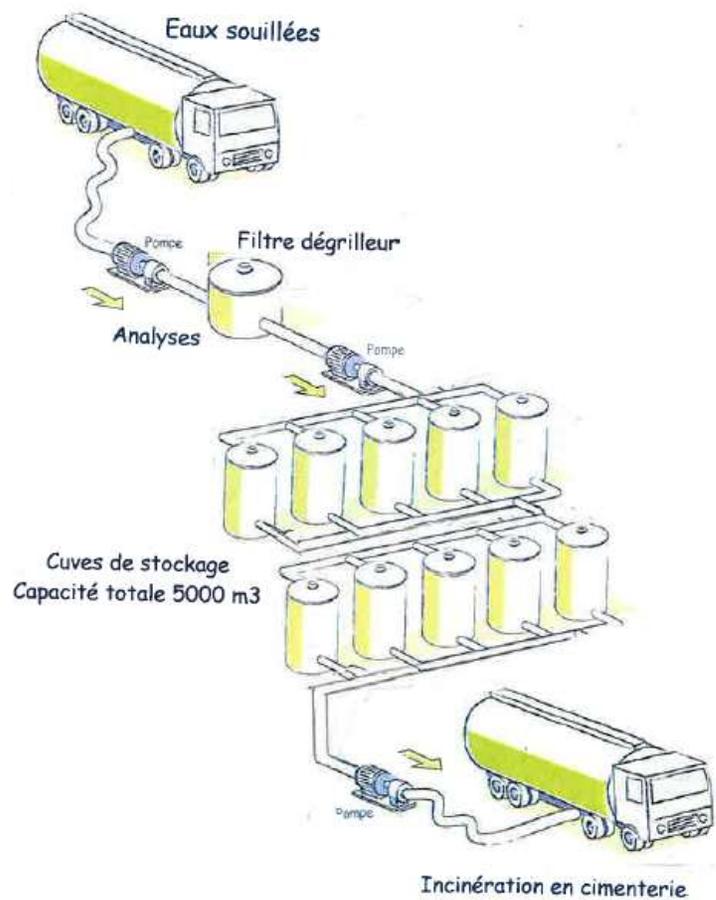


Trackdéchets est un outil numérique qui vise à simplifier la traçabilité des déchets et à assurer les acteurs de la filière (notamment les producteurs) que leurs entreprises partenaires disposent bien des autorisations nécessaires pour collecter, regrouper et/ou traiter leurs déchets.

3.1 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : LIGNE CSS 10



3.2 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : REGROUPEMENT DES LIQUIDES (HPE)



4. Bilan Activité 2021

ACTIVITE – Tonnage

Nature et évolution des déchets réceptionnés (2019 à 2021)

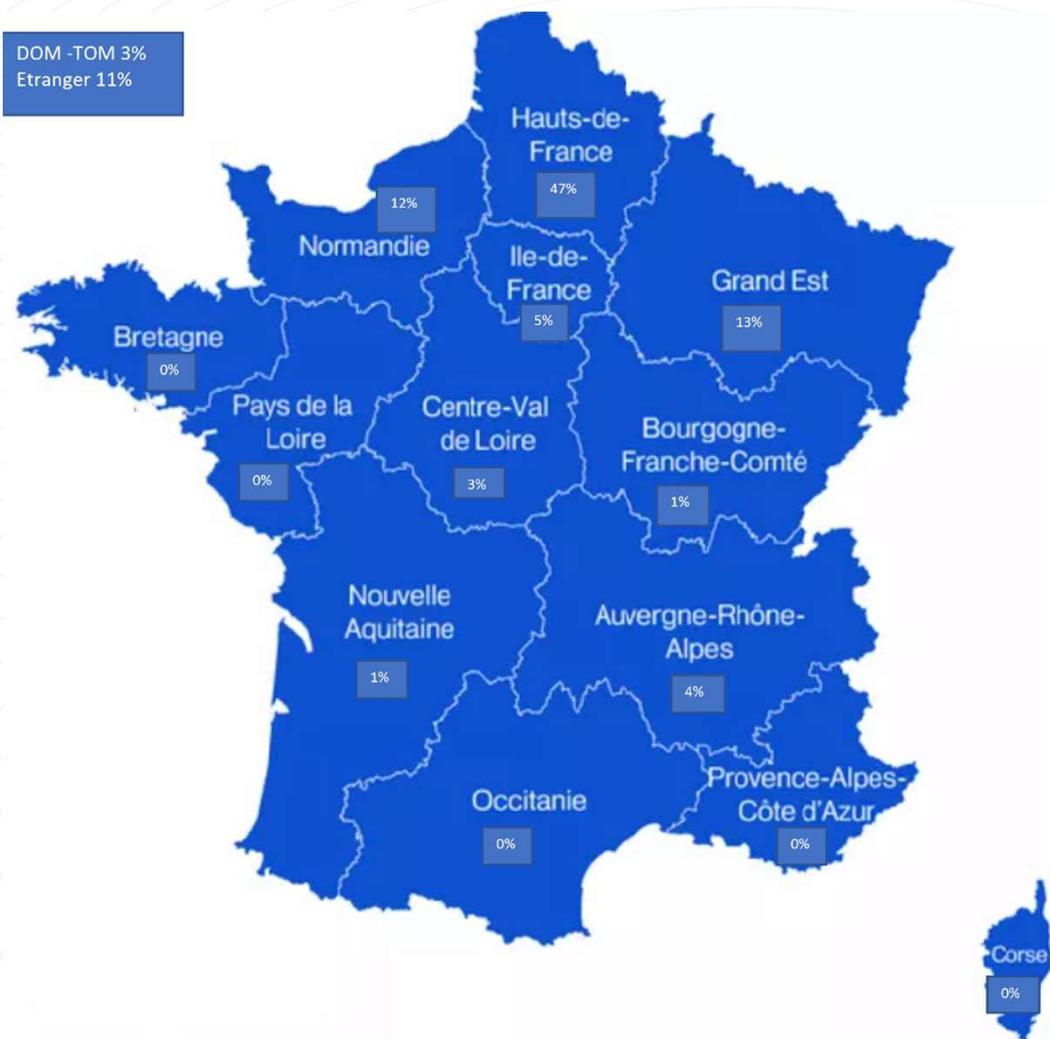
Nature des déchets	2019	2020	2021	Variations 2021/2020
eaux souillées dont le point éclair est inf. à 60°C	946	719	25	-96%
eaux souillées dont le point éclair est sup. à 60°C	6276	6325	6004	-5%
déchets pâteux livrés en vracs	20153	19720	13772	-30%
déchets conditionnés	9815	12848	12916	1%
emballages vides et matériaux souillés	3950	4627	418	-91%
solvants souillés	265	97	9	-91%
déchets toxique en quantités dispersées	12	23	0	-100%
TOTAL	41 417	44 359	33 144	-25%

Le site a réceptionné 12 KT de sciure bois pour la fabrication des Combustibles Solides de Substitution 10 mm.

La baisse de l'activité constatée en 2021 s'explique par un arrêt technique (de 3 mois) de notre exutoire principal (Cimenterie CALCIA à Couvrot) pour la mise en place d'une unité de pré-calcination.

Les perspectives et objectifs pour l'année 2022 sont de développer cette unité.

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE (2021)



→ Région d'implantation et régions limitrophes : 78 % des tonnages entrants

REPARTITION DES SORTIES EN TONNES PAR NATURE (2021)

Région	Départements	Tonnage 2021	Répartition
Auvergne Rhône Alpes	03 - 15 - 43 - 63 - 01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74	1 223	4%
Bourgogne France Comté	21 - 58 - 71 - 89 - 25 - 39 - 70 - 90	361	1%
Bretagne	22 - 29 - 35 - 56	0,00	0%
Centre Val de Loire	18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45	1 013	3%
Corse	2A - 2B	0,00	0%
Grand Est	67 - 68 - 54 - 55 - 57 - 88 - 08 - 10 - 51 - 52	4 610	13%
Hauts de France	59 - 62 - 60 - 02 - 80	15 922	47%
Ile de France	75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	1 854	5%
Normandie	27 - 76 - 14 - 50 - 61	4 271	12%
Nouvelle Aquitaine	24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 19 - 23 - 87 - 16 - 17 - 79 - 86	290	1%
Occitanie	09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 - 11 - 30 - 34 - 48 - 66	63	0%
Pays de la Loire	44 - 49 - 53 - 72 - 85	57	0%
Provence Alpes Côte d'Azur	04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84	0,00	0%
DOM TOM	97	922	3%
Etranger	Belgique / Allemagne / Pologne	3 619	11%

REPARTITION DES SORTIES EN TONNES PAR FILIERE DE VALORISATION (2021)

Opérations de traitement		Tonnage 2020	Tonnage 2021	%
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	35956	24877,52	55%
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage)	0	23,52	0%
R4	Recyclage ou récupération des métaux	608	536,06	1%
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	77	151,07	0%
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12	5695	4483,052	10%
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	6904	6562,28	15%
D5	Mise en décharge spécialement aménagée	238	225,32	1%
D10	Incinération à terre	7450	7959,24	18%
D13	Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12	1	7,13	0%
TOTAL		56929	44825	100%

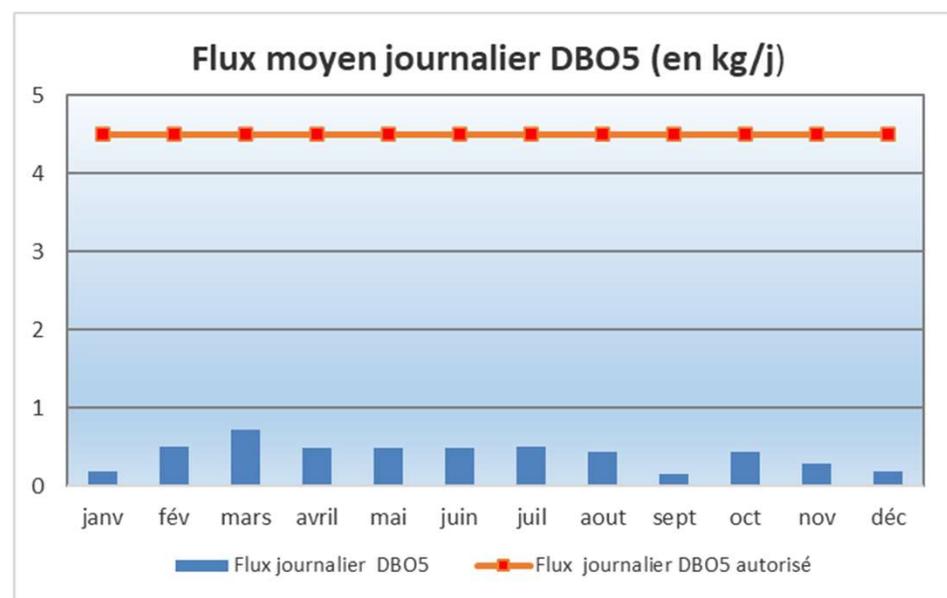
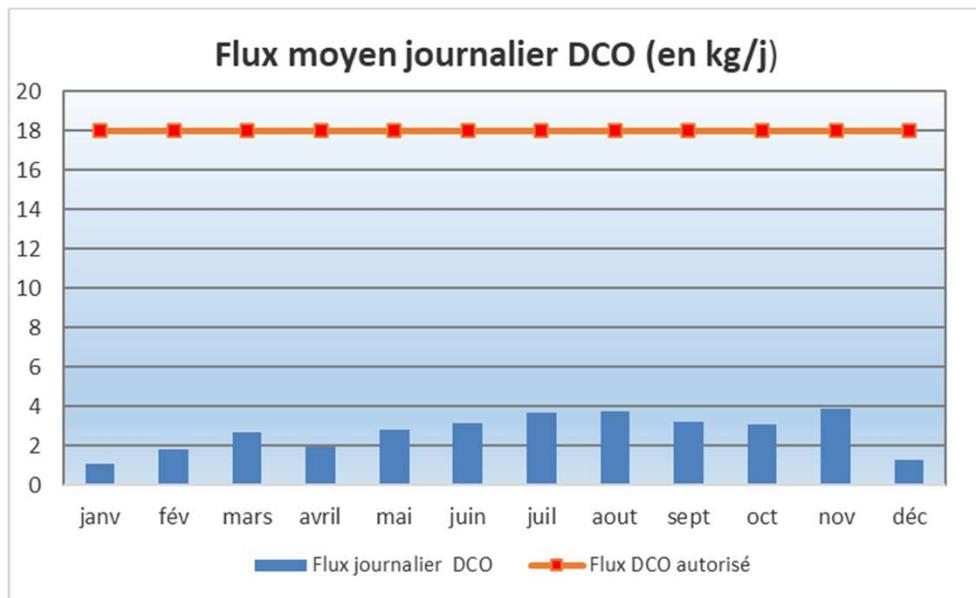
→ 81 % des déchets valorisés pour l'année 2021

5. SUIVI ENVIRONNEMENTAL



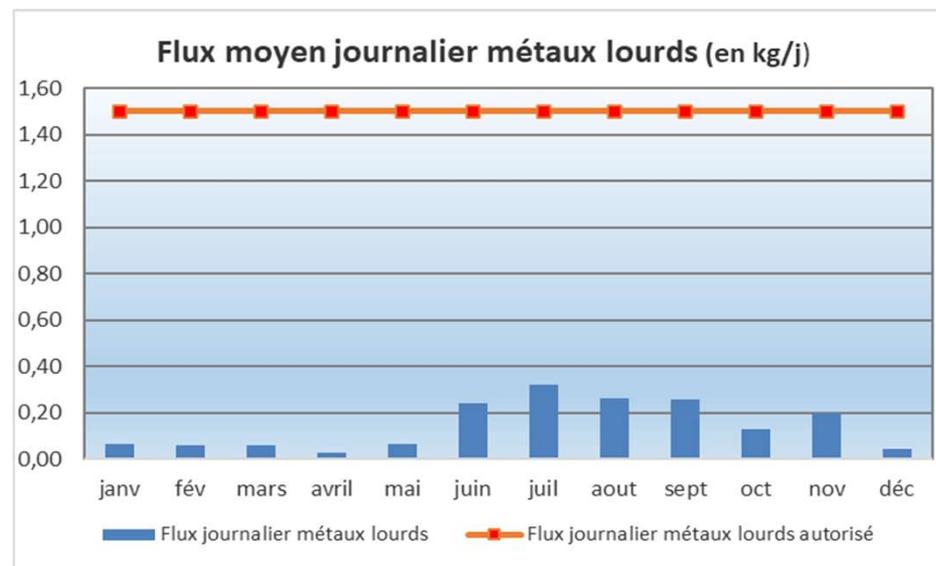
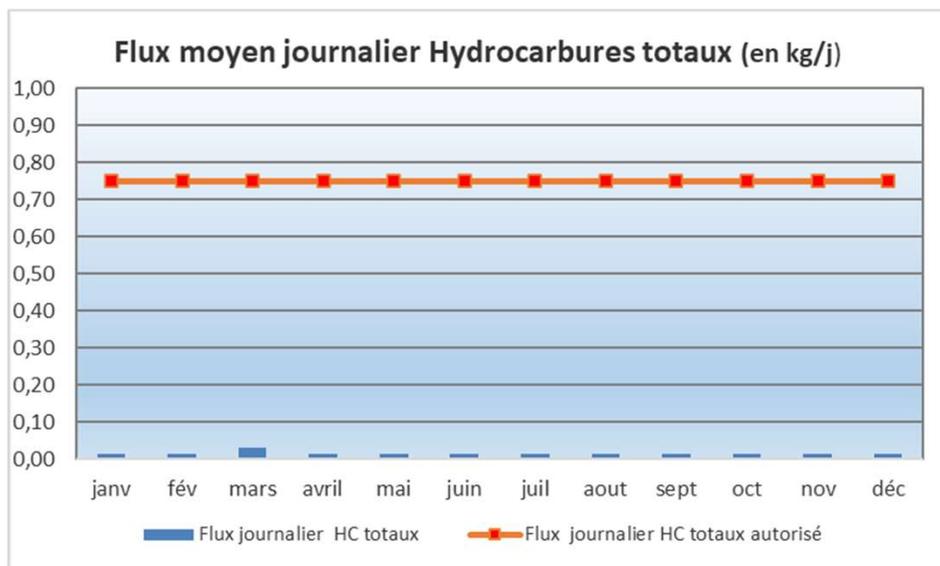
5.1 AUTO SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

- Surveillance des rejets d'eaux pluviales prescrite par AP du 18 novembre 2009
- Suivi de chaque rejet par auto surveillance par le laboratoire interne du site
- Transmission trimestrielles des résultats de l'autosurveillance à la DREAL et sous GIDAF
- 13 083 m³ d'eaux pluviales rejetés en 2021



5.1 AUTO SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

- Surveillance des rejets d'eaux pluviales prescrite par AP du 18 novembre 2009
- Suivi de chaque rejet par auto surveillance par le laboratoire interne du site
- Transmission trimestrielles des résultats de l'autosurveillance à la DREAL et sous GIDAF
- 13 083 m³ d'eaux pluviales rejetés en 2021



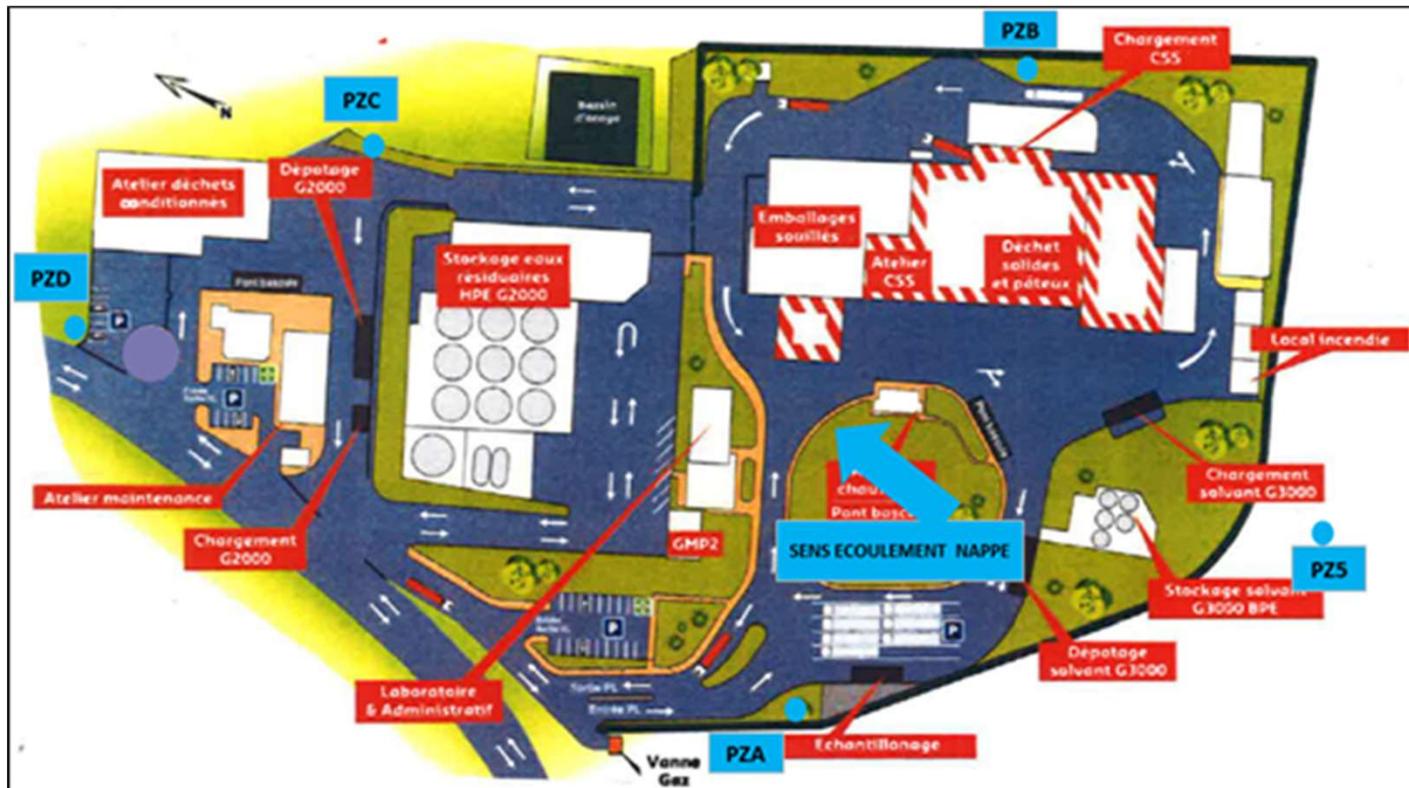
5.2 SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

- Un contrôle inopiné des rejets aqueux a été réalisé par un laboratoire agréé extérieur mandaté par la DREAL les 06 et 07 oct. 2021
- Les résultats sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté du 18 novembre 2009
- Validation des résultats de l'autosurveillance réalisée par le laboratoire du site

Paramètres	Valeurs limites de rejet AP 18-11-2009		Contrôle inopiné du 06 au 07/10/2021		Conformité C /NC
	concentration	Flux	concentration	Flux	
	mg/l	kg/j	mg/l	kg/j	
MES	35	5,25	15	2,25	C
DBO5	30	4,5	3,6	0,54	C
DCO	120	18	49	7,35	C
Azote total	20	3	6,36	0,954	C
Phosphore total	1	0,15	0,17	0,0255	C
Indice phénol	0,2	0,03	0,025	0,00375	C
Fluorures	15	2,25	0,17	0,0255	C
Hydrocarbures totaux	5	0,75	0,1	0,015	C
AOX	0,3	0,045		0	C
Cyanures libres	0,1	0,015	0,01	0,0015	C
Arsenic	0,1	0,015	0,005	0,00075	C
Cadmium	0,2	0,03		0	C
Chrome VI	0,1	0,015	0,00001	0,0000015	C
Mercure	0,05	0,0075	0,00005	0,0000075	C
Plomb	0,08	0,012	0,0039	0,000585	C
Cr+Cu+Ni+Pb+Zn	1	0,15	0,081	0,01215	C
Al + Cd+ CrVI+Cu+Fe+Hg+Ni+Pb+Sn Zn	10	1,5		0	C
Température	inf 30°C		15,6°C		C
pH	entre 5,5 et 8,5		7,28		C
Voume de rejet (m3/j)	150		150		C

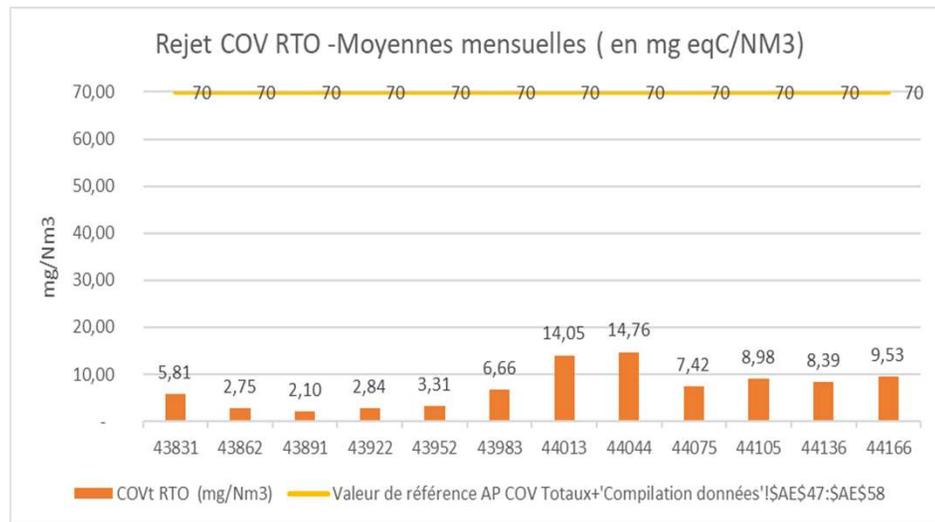
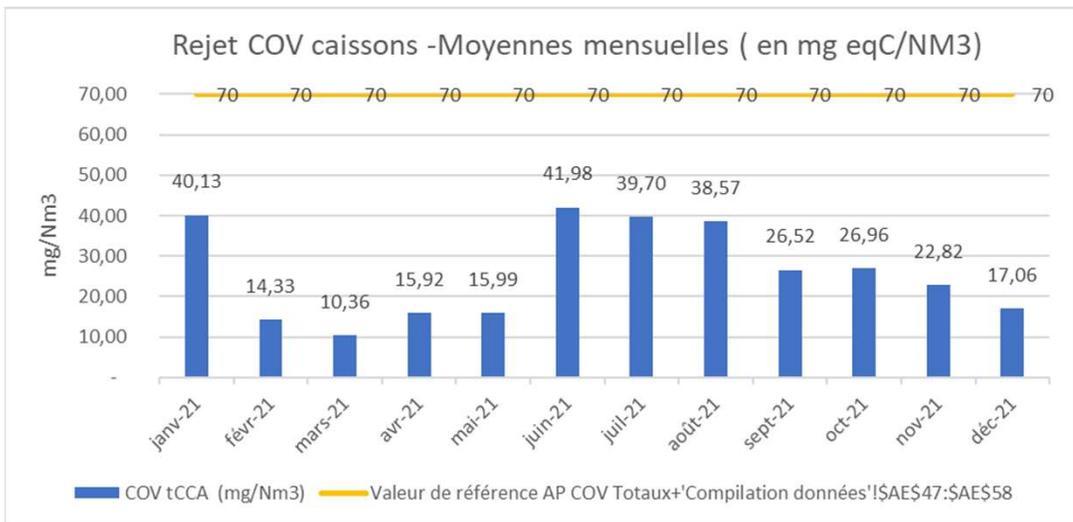
5.2 SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES

- Surveillance semestrielle de la qualité des eaux souterraines prescrite par AP du 17 juillet 2000
- Cinq piézomètres implantés en amont et aval hydraulique des installations du site
- Campagnes de prélèvements réalisées en juin et novembre 2021
- Les résultats d'analyses confirment l'absence d'impact de l'activité sur la qualité les eaux



5.3 AUTO SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Surveillance des rejets de l'unité de traitement sur caissons de charbons actifs et sur l'unité d'oxydation thermique
- Les valeurs limites de rejets atmosphériques sont définies par l'AP du 18 novembre 2009
- Transmission mensuelle d'un rapport de synthèse à la DREAL



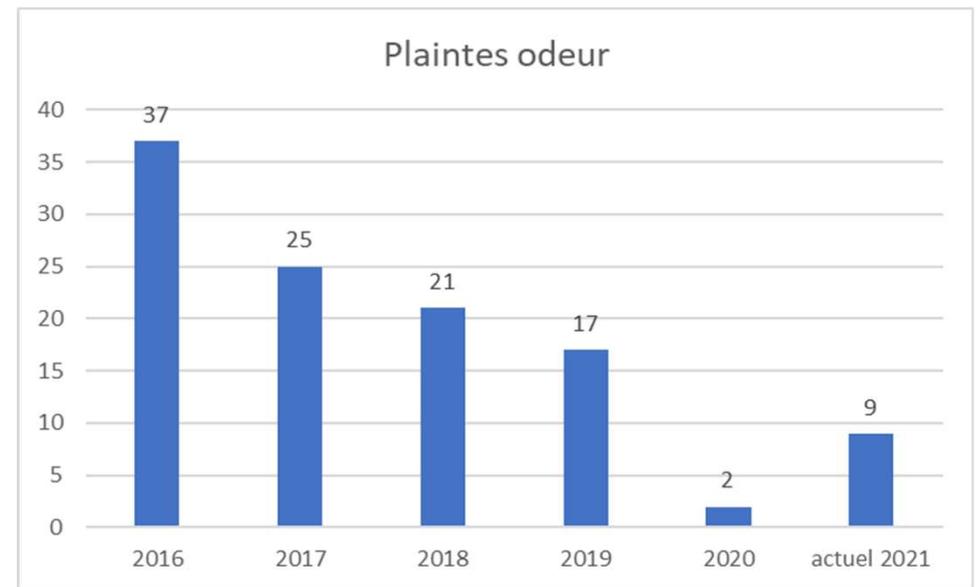
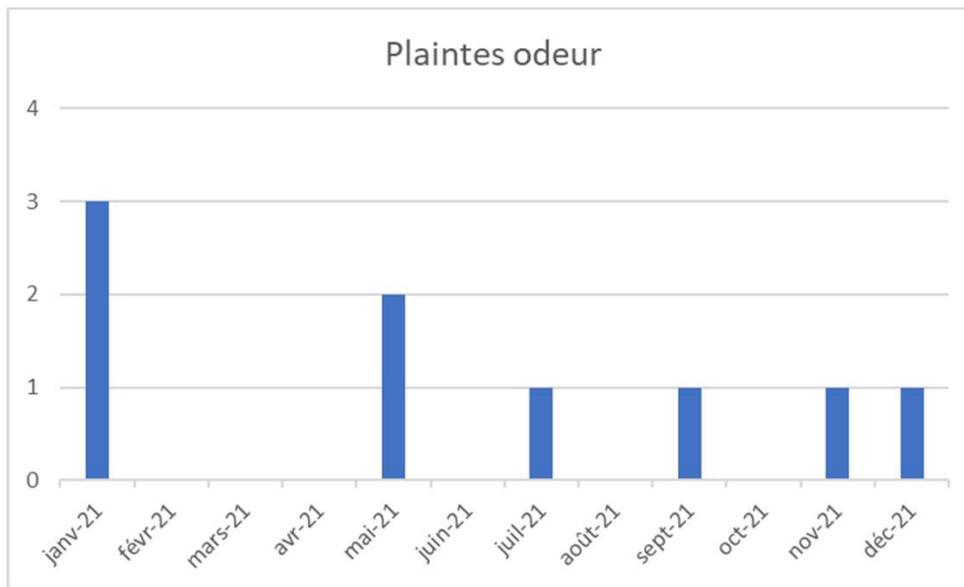
5.3 SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Un contrôle inopiné des rejets atmosphériques a été réalisé par un laboratoire agréé extérieur mandaté par la DREAL le 06 mai 2021
- Les résultats sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté du 18 novembre 2009
- Validation des résultats de l'autosurveillance réalisée par le site

Paramètres (sur gaz sec, à 20,5%O ₂)	Valeurs limites d'émission AP 18-11-2009		Contrôle inopiné du 06/05/2021	
	Concentration (mg/m ³)	Flux (kg/h)	Concentration (mg/m ³)	Flux (kg/h)
Poussières	5	0,3	0,29	0,0033
SO ₂	5	0,3	0,139	0,0016
CO	100	6	43	0.490
HCl	50	3	4.5	0,051
Hydrocarbures totaux	20	1	0	0
COV totaux	70	4,2	8	0,0932
COV non méthaniques	20	1,2	8	0,090
Cd+Hg+Tl	0,01	0,0005	0,0027	0,00003
As+Te+Se	0,01	0,0005	0,00032	0,000004

5.4 NUISANCES OLFACTIVES

→ 9 événements significatifs pour nuisances olfactives en 2021



5.4 NUISANCES OLFACTIVES

Rappel des mesures mises en place afin de réduire les nuisances olfactives :

- Refus de prise en charge dès la phase d'acceptation des déchets odorants,
- Rénovation et remise en service de l'oxydateur thermique,
- Remplacement des briques du RTO
- Amélioration de l'étanchéité des bâtiments de production,
- Réorganisation du réseau de ventilation,
- Automatisation des portes d'accès des bâtiments,
- Renforcement du suivi de la saturation des caissons de charbon actif,
- Mise en place d'un stock tampon de caissons de charbon actif pour gagner en réactivité.

5.5 SURVEILLANCE DREAL

Surveillance DREAL : 3 inspections en 2021 (2 inspections planifiées et 1 inopinée)

Visite d'inspection inopinée le 15 juin 2021

- Objet de la visite : Action coup de poing « Situation d'urgence »
- Contrôle inopiné mené dans le cadre de l'opération coup de poing régionale « Situation d'urgence » élaborée dans le contexte post-LUBRIZOL – Contrôle des stocks
- Pas de non conformité relevée lors de l'inspection

Visite d'inspection le 18 novembre 2021

- Objet de la visite : Classement SEVESO – Caractérisation de la dangerosité des déchets
- Visite d'inspection menée sur la caractérisation et la dangerosité des déchets stockés selon leur classe afin de s'assurer du respect des prescriptions relatives au classement SEVESO
- Pas de non conformité relevée lors de l'inspection

Visite d'inspection le 06 décembre 2021

- Objet de la visite : Exercice POI
- La visite porte sur la capacité organisationnelle du site à déclencher un POI
- Pas de non conformité relevée lors de l'inspection

6. SANTE & SECURITE



6. SANTE & SÉCURITÉ

ACCIDENT

SCORI soucieux de préserver l'intégrité de son personnel, est très attentive à l'amélioration des conditions de travail. Au cours de l'année 2021, le site a malgré tout enregistré les accidents suivants :

Accident avec arrêt : 3

1/ Douleur au dos : lors de l'ouverture d'un trou d'homme de l'installation de charbon actif (déboulonnage des écrous avec la clef à molette) la salarié a ressenti une décharge au niveau du dos.

2/ Douleur au dos : lors de l'utilisation du chariot élévateur, le salarié a ressenti une douleur au dos.

3/ Douleur à la tête : Choc avec élément fixe entre chargeuse et plot de béton de sécurité

Accident du travail sans arrêt : 1

Douleur au dos : lors du débouillage du crible à étoile, le salarié a ressenti une douleur au dos.

Premiers soins : 3 premiers soins gérés par le personnel Secouriste Sauveteur du Travail

INCIDENTS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2021, le site de SCORI n'a pas connu d'incident d'exploitation.

SANTE

Gestion de la crise sanitaire COVID19

Pas de transmission de la COVID constatée sur le lieu de travail

7. RÉALISATIONS 2021 PERSPECTIVES 2022



Réalisations 2021

En 2021, SCORI a investi 550 000€ sur son site d'Hersin-Coupigny pour garantir la sécurité dans le traitement des déchets dangereux et satisfaire aux exigences environnementales.

Les principales réalisations sont :

- Rénovation du local technique incendie : 10 K€
- Mise en place d'une nouvelle détection incendie au niveau process CSS10 : 270 K€
- Remplacement d'une porte coupe-feu : 50 K€
- Revamping de la Tour de Broyage : 180 K€
- Vérification et entretien des groupes moto pompe : 6 K€
- Vérification et entretien des systèmes de détection / protection incendie : 30 K€
- Formation du personnel du site Equipier de seconde intervention : 4 K€

Perspectives 2022

Principaux Investissements envisagés :

- Vérification et entretien des systèmes de détection / protection incendie : 30 K€
- Démantèlement d'installations devenues obsolètes : 50 K€
- Entretien du RTO : 50 K€
- Mise en place d'un By-Pass pour améliorer les conditions de stockage : 150 K€
- Entretien de la Tour de Broyage : 50 K€
- Remplacement des climatiseurs : 40 K€
- Installation de la Fibre optique : 70 K€

MERCI





CONTACT

Sébastien LETRANGE

SCORI Hersin

sebastien.letrange@suez.com

suez.com

